

Mémo d'Article

Date interview : François de LACOSTE LAREYMONDIE – 16 avril 2013

Thème : Pédagogie sur la Garantie des dépôts

Date parution: Avril 2013

FIGARO ECONOMIE

Anne BODESCOT

Journaliste

FIGARO ECONOMIE

Téléphone 01 57 08 51 67

Les petits épargnants chypriotes ont été sauvés de justesse. Dans la première version de son plan de sauvetage pour l'île en banqueroute, l'Eurogroupe avait décidé de taxer tous les dépôts bancaires locaux, à 6,75 %, en dessous de 100 000 euros, et à 9,9 % au delà. Les déposants, à l'instar des créanciers ou des actionnaires, devaient payer la facture des excès des banques. Oubliée, la sacro-sainte garantie sur les comptes bancaires, érigée en règle absolue dans toute l'Union européenne depuis 2008 et qui promet à tous les particuliers, quoi qu'il arrive, de conserver intacts au moins les 100 000 premiers euros sur leurs comptes. Pourtant, jusqu'alors, très soucieuses d'éviter un « bank run » (une course aux retraits dans les banques par des citoyens affolés), les autorités européennes -même au pire de la crise grecque- avaient pris bien soin de ne pas toucher à ce garde-fou. Un tabou était donc tombé. Mais pas pour longtemps. Face à la colère des citoyens chypriotes, au refus du Parlement local de voter la mesure et à la stupeur qu'elle suscitait dans tous les pays de l'Union -où elle était interprétée comme un fâcheux précédent-, l'Europe fit marche arrière. Et décida de ne mettre à contribution les déposants... qu'au-delà de ce montant.

« Finalement, cette garantie de 100 000 euros s'est avérée intangible. Il n'était pas envisageable politiquement de la mettre en cause » observe François de Lacoste Lareymondie, membre du directoire du Fonds de garantie des dépôts. De quoi rassurer les Français ? Certes, ils s'inquiètent moins qu'en 2008 de la solidité de leur banque. Mais, de la crise grecque à l'épisode chypriote en passant par la délicate situation de certains établissements espagnols, la confiance dans le secteur bancaire connaît encore régulièrement des accrocs. « Le « stress bancaire » est important aujourd'hui sur les marchés, comme en témoigne la hausse des CDS (titres qui servent d'assurance sur la dette) de la quasi-totalité des banques européennes » souligne Philippe Ithurbide, directeur de la recherche et de la stratégie chez Amundi.

Le souci ? Le fonds de garantie constitué en France pour financer, en cas de besoin, la garantie des dépôts a réuni aujourd'hui seulement un peu plus de 2 milliards d'euros. Un montant évidemment insuffisant pour indemniser les déposants en cas de faillite d'une grande banque. « Mais le fonds a une capacité d'emprunt qui permettrait d'agir vite. Il peut également demander aux banques des cotisations supplémentaires. Et surtout, son rôle est d'agir en amont, de façon préventive, ce qui est toujours moins onéreux » précise François de Lacoste Lareymondie. Les épargnants, eux, risquent de retenir une autre leçon des tribulations chypriotes. Un État ne peut pas toujours sauver ses grandes banques, et au delà des 100 000 euros garantis, les épargnants perdent une large partie de leurs avoirs. A l'image des titulaires de comptes bancaires de plus de 100 000 euros à la Bank of Cyprus,

qui vont voir 37,5 % de leurs dépôts transformés en actions de l'établissement. Et s'ils font quelques additions, la garantie de 100 000 euros est moins généreuse qu'elle n'y paraît puisqu'elle ne comprend pas que les comptes courants, mais aussi les placements assimilés à des dépôts, comme les livrets fiscalisés, les comptes à terme, ou encore l'épargne logement. Oli Rehn, le commissaire européen aux affaires économiques et monétaires, a enfoncé le clou début avril. Il a précisé si le modèle de sauvetage de Chypre était exceptionnel, les « grands » déposants des banques européennes pourraient souffrir si une banque devait faire faillite. « La directive bancaire à venir prévoit que la responsabilité d'un investisseur et d'un déposant s'exercera dans le cas d'une restructuration bancaire ou d'une mise en sommeil » a-t-il insisté. Les épargnants précautionneux en déduiront que la meilleure façon de se protéger est de répartir ses avoirs dans différentes banques.

Anne Bodescot